

Cigaretteiers contrebandiers !



DUBOIS G.* et TRAMIER B.**

Service d'Évaluation Médicale, CHU Amiens.

* Professeur de Santé publique au CHU d'Amiens, Correspondant de l'Académie Nationale de Médecine, Expert auprès de l'OMS, Président du Comité National Contre le Tabagisme.

** Interne de santé publique au CHU d'Amiens

L'accroissement des taxes sur le tabac augmente les revenus financiers des Etats malgré la baisse de consommation qu'elle induit. Cette efficacité est niée de longue date par l'industrie bien que certaines déclarations internes soient sans équivoque : « Soyons clairs, ce n'est pas la peine d'essayer de tromper qui que ce soit, le fait est que les taxes ont un impact sur la consommation. » William Neville, membre du conseil des cigaretteiers canadiens, 1990.

Dans certains pays, l'augmentation des taxes est suivie d'un accroissement de la contrebande qui devient l'argument principal des industriels pour s'opposer à la hausse des taxes sur leurs produits. Leurs déclarations publiques tendent à laisser présumer de leur bonne foi et de leur impuissance dans la lutte contre ce fléau : « *Nous n'avons ni les ressources, ni l'autorité nécessaire pour nous substituer à l'administration douanière, aux forces de sécurité frontalière ou aux départements d'application des lois d'aucun pays.* » Philip Morris, réponse à un article du Washington Post en 1998.

Et encore aujourd'hui : « *Nous ne pardonnerons, ni ne faciliterons ou aiderons la contrebande ou le blanchiment d'argent.* » E. Cho, porte-parole de Philip Morris Inc, 27 janvier 2000, correspondance à M. Beelman.

Il en va en réalité tout autrement de leurs comportements tels qu'ils sont révélés par leurs documents internes qui permettent de mettre à jour que non seulement ils n'ignorent pas ces pratiques illégales, mais qu'ils organisent et favorisent le trafic.

Quand la pression du marché noir mène à une baisse des taxes

De telles pratiques douteuses ont été mises en évidence au Canada où une augmentation importante des taxes au début des années 90 a été suivie d'un développement considérable du marché noir, les cigarettes canadiennes étant exportées aux Etats-Unis puis réintroduites en contrebande. La création par R.J. Reynolds (RJR) d'une filiale aux Etats Unis, près de la frontière, a permis de fournir directement les contrebandiers, via une réserve indienne Mohawk, à raison de 8 milliards de cigarettes par an générant un profit annuel de 60 millions de dollars. Le gouvernement canadien a été contraint de baisser les taxes en 1995 sous la pression du marché noir. En 1999, Leslie Thomson, directeur de cette filiale de RJR, la Northern Brand International (NBI), a été condamné aux Etats-Unis à six ans de prison fédérale et en février 2000 au Canada après avoir avoué et accepté de collaborer. NBI a plaidé coupable et a payé une amende de 15 millions de dollars canadiens en 1998. La même affaire a conduit l'Etat fédéral canadien à déposer une plainte aux Etats-Unis contre RJR, certaines de ses filiales et le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac. Il les accuse d'« avoir élaboré des plans dans le but de frauder, corrompre, tricher et voler » parce que ces derniers se livraient à la contrebande tout en la dénonçant. Cette plainte a été déposée devant une cour fédérale de justice américaine afin de bénéficier de la loi contre les organisations se livrant au racket, à la corruption et au trafic d'influence (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act ou RICO). L'Etat canadien d'Ontario vient de suivre l'exemple fédéral. Rejetée dans un premier temps le 30 juin 2000, non sur le fonds mais sur la base d'un texte caduque du XVIIIe siècle, cette action fait l'objet d'un appel le 28 juillet 2000. L'Etat fédéral canadien réclame 1 milliard de dollars. Les Etats provinciaux de Colombie ont fait de même contre

Philip Morris (PM) et British American Tobacco (BAT) pour 1 milliard de dollars et l'Equateur contre PM et RJR.

La Californie, dont la fiscalité anti tabac est la plus élevée des Etats Unis, a connu de pareilles mésaventures il y a une dizaine d'années après le vote de la proposition 99 (référendum pour une taxe destinée à financer des initiatives anti-tabac). Les exportations des cigarettiers vers le Mexique (PM en tête) ont été multipliées par 26 en 4 ans (2,86 milliards de cigarettes en 94 contre 110 millions en 90). Ces exportations ont été ensuite réimportées illégalement en Californie, occasionnant une perte fiscale de 30 à 50 millions de dollars américains.

En février 2000, l'analyse des documents de BAT publiée par le Centre Pour l'Intégrité Publique de Washington DC (1) est elle aussi particulièrement révélatrice. Différents euphémismes sont utilisés pour désigner les cigarettes de contrebande. Les plus fréquents sont « taxes non payées (Duty Not Paid, DNP) », « Marché Universel (General Trade, GT) », « marché parallèle », « marché frontalier », « produits en transit » et parfois ils laissent échapper la vérité, le mot contrebande : « *Comme vous le savez, les cigarettes de contrebande (conséquences des taxes exorbitantes) représentent presque 30% de nos ventes globales au Canada, et ce taux augmente. Bien que nous ayons accepté d'aider le gouvernement fédéral à réduire la contrebande en limitant nos exportations vers les Etats-Unis, nos adversaires n'ont pas fait de même. Par conséquent, nous avons décidé d'enlever ce frein à nos exportations, pour regagner notre part de fumeurs canadiens. Une attitude différente mettrait en péril l'implantation de notre marque sur le marché interne. Jusqu'à ce que le problème de la contrebande soit résolu, un volume croissant de nos ventes domestiques au Canada sera exporté puis réimporté en contrebande pour y être vendu.* ». Courrier de Don Brown, Président de Imperial Tobacco Limited, à Ulrich Herter, directeur général de BAT, le 03/06/1993.

Des cigarettes de contrebande servant au blanchiment de narcodollars !

En 1993, d'après ces rapports internes, BAT importait en Colombie, via ses filiales, 3,98 milliards de cigarettes dont 3,89 milliards (98%) en DNP ! Les cigarettes destinées au marché noir colombien étaient importées via Aruba (île franche), plaque tournante historique de la contrebande dans cette partie du globe. Plus grave encore, il apparaît que ces cigarettes étaient payées en narcodollars afin de blanchir l'argent des trafiquants. Pour justifier les quantités importées à Aruba, chaque habitant devrait fumer 10 paquets par jour. Cyniquement, les importations légales sont volontairement maintenues en quantité limitée pour servir de couverture et surtout permettre la publicité : « *Un faible volume en DP (duty paid) permettra la publicité et le support*

promotionnel afin de positionner les marques à moyen et long terme, le marché étant approvisionné essentiellement par la voie DNP ». K. Dunt, Directeur régional pour l'Amérique latine de BAT, début des années 90.

L'Asie est elle aussi le siège d'une contrebande intense. Jerry Lui, directeur à l'exportation de BAT, a été extradé des Etats-Unis à la demande de la commission anti-corruption de Hong Kong. Les charges retenues contre lui faillirent être abandonnées après la découverte du corps du principal témoin flottant dans un sac en plastique dans le port de Singapour. Un autre témoin se suicidait quelque temps après. Malgré cela, Jerry Lui a été condamné à 3 ans et 8 mois de prison ferme en juin 1998 pour avoir accepté de l'argent de trafiquants pour leur assurer l'exclusivité d'un territoire.

La plupart des documents concernant BAT sont signés de personnes aujourd'hui membres de son conseil d'administration. Son vice président, Kenneth Clarke, face aux évidences, a dit : « *Là où les gouvernements ne désirent pas agir ou si leurs efforts sont vains, nous agissons dans les limites de la loi, sur le principe que nos marques seront disponibles à côté de celles de nos concurrents, sur le marché noir, comme sur le marché légal.* » K. Clarke, vice-Président de BAT, ancien Ministre des Finances, ancien Ministre de la Santé britannique. The Guardian, 3 février 2000. Cet aveu et de nombreux documents publiés ont fait l'objet d'une discussion parlementaire suivie d'un rapport accablant du Health Select Committee. Le 29 septembre 2000, BAT était perquisitionné dans le cadre d'une enquête du Département du Commerce et de l'Industrie. Des trafics similaires ont lieu également en Asie et au Moyen Orient où l'exploitation des filières de la drogue facilite le travail des contrebandiers. Le marché asiatique est le Graal des années à venir aux yeux des cigarettiers avec ses 2500 milliards de cigarettes consommées par an, la Chine représentant à elle seule un marché potentiel de 300 millions de fumeurs.

L'Europe n'est pas à l'abri

En Allemagne, 35 personnes ont été tuées en quatre ans dans des guerres de gangs rivaux se livrant au trafic de tabac. Les Iles Canaries sont un paradis pour les contrebandiers. Le volume représenté par l'importation de cigarettes en Andorre par les cigarettiers anglais Gallaher et Imperial correspondait en 1997 à une consommation de la population locale (enfants compris) de 7 paquets par personne et par jour. Les importations annuelles sont passées de 13 millions de cigarettes en 1993 à 1,52 milliards en 1997. Les autorités sont parvenues à fermer la porte à la contrebande en 1998. C'est alors que les exportations de cigarettes vers Chypre ont explosé. Les marques anglaises concernées ne sont pas consommées par les habitants de cette île ! Le Royaume Uni estime que 20 % des ventes de tabac sont faites au marché noir sur son territoire ce qui occasionne une perte de

revenu fiscal de quelques 2,5 milliards de livres. Après deux années d'enquête par l'Office européen de répression des fraudes, la Commission européenne a porté plainte le 6 novembre 2000 aux Etats-Unis contre PM, RJR et Japan Tobacco (propriétaire aujourd'hui de RJR) « pour *conspiration, trafic illicite et blanchiment d'argent* ». Elle les accuse d'avoir mené « une *campagne concertée* » pour contourner les droits de douane et la TVA en Europe, d'avoir « *créé et exploité un système sophistiqué de contrebande (...) qui opère à travers le monde.* » Cette contrebande constitue la fraude qui affecte le plus le budget européen en lui faisant perdre « *des milliards de dollars en droits de douane, redevances et impôts* ». Les pays les plus touchés sont l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Grande Bretagne et la Belgique... Le 17 janvier 2001, l'Italie s'associait à la plainte européenne, son ministre des finances mettant publiquement en cause le Monténégro et son président. Une nouvelle loi italienne assimile depuis les réseaux de contrebande à une « *association de type mafieux* ». L'Union européenne a apporté son soutien à l'action canadienne aux Etats-Unis.

30 % des 1000 milliards de cigarettes exportées disparaissent dans la nature !

Nous savions l'industrie cigarettière atypique sur bien des points (7), mais que dire d'une industrie dont 30 % des 1000 milliards de cigarettes exportées disparaissent dans la nature. Les cigarettiers ne peuvent ignorer qu'elles servent à la contrebande et il est aujourd'hui démontré qu'ils ont même organisé et favorisé au plus haut niveau le trafic international. Les accusations portent aussi sur le corollaire de la contrebande, le blanchiment d'argent sale. La Banque Mondiale avait déjà attiré l'attention sur le fait que la contrebande du tabac est à l'échelle mondiale plus liée au degré de corruption des pays qu'au niveau de taxation des cigarettes (8).

Devant ces évidences, il apparaît que ce qui sépare l'industrie cigarettière de l'industrie du crime n'a plus que l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette. Alors que les cigarettiers proposent de financer ou cofinancer des campagnes pour limiter le tabagisme des jeunes, la véritable question est de savoir si nous allons laisser des criminels faire l'éducation de nos enfants.

Références bibliographiques :

1. Maud S. Beelman, Maria Theresa Ronderos, Erik J. Schelzig. Major Tobacco Multinational Implicated In Cigarette Smuggling, Tax Evasion, Documents Show. International Consortium of Investigative Journalists, the Center for Public Integrity. http://www.public-i.org/story_01_013100.htm.
2. Investor's Tobacco Reporter. IRCC. RJR Affiliate pleads guilty in canadian smuggling case. Janvier 1999.
3. Kevin Maguire. Clarke admits BAT link to smuggling. The Guardian, February 3, 2000.

4. Kenneth Clarke. Dilemma of a cigarette exporter. The Guardian, February 3, 2000.
5. Duncan Campbell, Maud S. Beelman and Erik J. Schelzig. Paper trail to markets of the East. The Guardian, February 2, 2000.
6. William. Marsden. Tobacco insider talks. Montrealgazette, 18/12/1999. <http://www.montrealgazette.com/news/pages/991218/3316186.html>.
7. Dubois G. La nécessaire internationalisation de la lutte contre le tabagisme. Bull. Acad. Natle. Méd, 1998, 182, 939-953.
8. Merriman D., Yurekli A. and Chaloupka F. « How big is the worldwide cigarette smuggling problem ? » in Curbing the Epidemic. World Bank Publication. 1999. 122 pages. Le 22.01.01

*Ce n'est pas seul l'esprit
qui fait les opinions
c'est l'humanisme...*

THS
la revue

Expliquer
Témoigner
Confronter
Comprendre

Abonnez-vous

déjà 13 numéros